



BARÈME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION :

5% H.T. DU LOYER ANNUEL H.T. CHARGE BAILLEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

et

15% H.T. DU LOYER ANNUEL H.T. CHARGE PRENEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

ou

20% H.T. DU LOYER ANNUEL H.T. CHARGE PRENEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

HONORAIRE CALCULÉS AU CAS PAR CAS !

HONORAIRES S/ VENTE DE FONDS DE COMMERCE/CESSION DAB :

8 % TTC DU PRIX DE CESSION AVEC UN MINIMUM DE 1.500 € H.T. (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

HONORAIRES S/ VENTE IMMOBILIÈRE :

6% TTC DU PRIX DE VENTE (AVEC UN MINIMUM DE 5.000 € TTC).

LA COMMISSION PEUT ÊTRE ARRONDIE À LA CENTAINE D'EUROS SUPÉRIEURE POUR UN COMPTE ROND !

MàJ, le 2 novembre 2021